

Femmes suisses fait peau neuve

Autor(en): **F.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272515>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nous... et à l'étranger

Scolarité féminine

Le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation à Genève a publié la statistique scolaire depuis l'école primaire jusqu'à la maturité pour l'année scolaire 1967-1968. Les chiffres indiqués fournissent des renseignements intéressants, en particulier en ce qui concerne la scolarité féminine.

D'après la statistique, il n'existe pas de différence entre filles et garçons à l'école primaire quelle que soit la durée de la scolarité (de trois à six ans) avant le passage au degré secondaire. La moitié environ sont des fillettes: un peu plus de la moitié dans les classes inférieures, un peu moins dans les classes supérieures.

La situation est bien différente dans les écoles secondaires conduisant à la maturité: trois demicantons (Obwald, Nidwald et Appenzell Rhodes intérieures) n'offrent aux jeunes filles aucune école les préparant à la maturité fédérale. Dans les cantons d'Uri et de Schwytz, le 10% seulement des élèves des gymnases sont des jeunes filles; pour les cantons de Glaris, d'Appenzell R.L., de Saint-Gall et des Grisons, ce pourcentage est de moins de 20; tandis que pour Genève, il est de 56%; pour Vaud, de 50% environ; pour Neuchâtel, de 46%; pour Bâle-Ville, de 39%; pour Zurich, de 28%; pour Berne, de 27%. La moyenne pour la Suisse est de 28%.

Les collèges ne préparent pas tous à la maturité et toutes les écoles secondaires ne sont pas officielles. La statistique concerne les années de certificat de maturité de 1962-1967, pour les trois types de maturité A, B, C, les écoles de maturités cantonales et les maturités commerciales. Le nombre des jeunes filles titulaires de la maturité C augmente dans les dernières années, surtout en Suisse romande. A Genève, par

exemple, le nombre a passé de 8 à 27 pour les années de 1962 à 1967. La majorité des jeunes gens et des jeunes filles choisissent de préférence la maturité du type B. En second rang vient la maturité C pour les garçons et la maturité commerciale pour les filles. La maturité du type A est la moins recherchée par les garçons comme par les filles. (ASF.)

La Fondation pour la formation civique

La SAFFA, en 1958, avait fait un bénéfice qui a été réparti entre plusieurs "fondations". L'une d'elles a pour but d'aider à préparer les femmes à leurs responsabilités civiques, d'éveiller, stimuler et promouvoir une compréhension plus large de leurs tâches et responsabilités dans la vie publique.

La Fondation pour la formation civique se vit attribuer comme capital initial une part importante du bénéfice net de la SAFFA, soit Fr. 315 400.—. Un règlement fixe les principes essentiels qui déterminent l'emploi de ce capital. La Fondation finance les actions qu'elle entreprend elle-même et soutient des manifestations civiques d'organisations suisses, pour autant que ces manifestations ne soient pas réservées à un public restreint. On donne la préférence à des actions sortant du cadre de l'activité habituelle des organisations.

Si l'on feuillette les rapports de la Fondation pour la décennie déjà écoulée, on constate qu'elle a financé des choses fort différentes: des cours nombreux d'instruction civique, des rencontres, des "forums féminins", la publication de brochures diverses. Elle a participé au financement des travaux préparatoires pour l'enquête sociologique sur la situation de la femme en Suisse, ceci dans le cadre de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Les biens de la Fondation sont administrés par un Conseil de fondation. Ce dernier se compose de 20 membres au plus, représentant les organisations féminines suisses, l'Union des femmes paysannes, les groupes politiques féminins, les groupements de jeunesse féminine, l'Association pour le suffrage féminin, l'Union civique des femmes catholiques suisses ainsi que d'autres organisations féminines à tour de rôle.

Peu à peu, petit à petit, des citoyennes à part partielle

et non entière
comme on le dit par erreur

DANS LE CANTON DE BERNE...

Trois nouvelles communes bernoises ont accordé le droit de vote et d'éligibilité à leurs citoyennes. A Jens, près de Bienne, l'assemblée communale l'a accepté par 26 voix contre 20. A Seeburg, près d'Aarberg, on a compté 85 «oui» et 68 «non»; à Burgistein, 54 contre 9.

... ET DE ZURICH

A Zurich, c'est dans quatre communes que le droit de vote et d'éligibilité a été accordé aux femmes. Les citoyens de la commune d'Hoeri, près de Bulach, l'ont accepté par 96 voix contre 71 dans les affaires politiques, et par 116 voix contre 51 dans les affaires scolaires. Lors de la votation cantonale du 14 septembre dernier, les citoyens de Hoeri s'étaient encore opposés au suffrage féminin par 126 voix contre 34.

Quant aux citoyens de Buchs, ils ont accepté d'introduire le suffrage féminin dans la commune, par 69 voix contre 3. Au cours de leurs assemblées communales respectives, les citoyens de Welslingen et de Bauma, dans l'Oberland zurichois, ont accordé à une forte majorité le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

ALLO LA VILLE, ICI LA CAMPAGNE

Empêchée depuis quelques mois d'écrire ses articles pour «Femmes Suisses», Mme Yvonne Bastardot, reprendra dès le mois de février la responsabilité de «Allô la ville, ici la campagne». Nos lecteurs qui apprécient beaucoup cette rubrique seront sans doute enchantés d'apprendre cette nouvelle.

Femmes Suisses fait PEAU NEUVE

Pour la première fois, notre journal parvient à nos lecteurs sous une présentation différente de celle à laquelle ils sont habitués. Rajouté, plus attrayant, il ne renie cependant aucun des objectifs qui ont été sa raison d'être depuis sa fondation. Bien au contraire! Au mois de février, ils seront à nouveau clairement définis par Mlle Jacqueline Wavre, présidente du comité de «Femmes Suisses».

Nous avons été amenées à étudier une nouvelle formule pour plusieurs raisons, notamment:

1. l'importance des problèmes qui se posent aux femmes, tant sur le plan politique et professionnel que social et familial; 2. la participation féminine toujours plus grande dans tous les domaines;

3. la nécessité pour le pays de pouvoir compter sur des éléments féminins au courant de la législation, capables de participer à tous les échelons aux décisions à prendre.

La rédaction, soutenue par une propagande sur une grande échelle, s'efforcera d'offrir à ses lecteurs une information plus large, plus complète, aussi diverse que possible afin que chacun y trouve matière à intérêt. Notre tirage triplera et, par conséquent, notre journal atteindra un cercle beaucoup plus impressionnant de lecteurs. C'est, précisément, le but que nous voulons atteindre.

Nous ne nous sommes pas engagées dans cette aventure les yeux fermés, mais avec lucidité, en mesurant les difficultés et les obstacles que nous aurions à surmonter à une époque où de nombreux journaux se trouvent en difficulté. Notre enthousiasme et notre optimisme sont réfléchis: nous voulons montrer le chemin aux femmes de notre temps qui désirent, être des observatrices averties, des collaboratrices actives et en toutes circonstances défendre leurs droits avec fermeté et courtoisie.

F. S.

ANGLETERRE

Deux femmes diplômées sur trois quittent leur premier emploi avant un an d'ancienneté

Une enquête effectuée par le «Graduate Appointment Register» auprès de 300 jeunes filles diplômées de l'Université, a montré que 29% d'entre elles quittaient leur premier emploi au cours des six premiers mois. Deux sur trois le quittent dans le courant de l'année.

Les raisons? Manque d'intérêt du travail ou absence de chances de promotion. Plus des deux tiers des diplômées, âgées de 22 à 25 ans, ne dépassent pas un salaire annuel de £ 1400 soit environ 18 900 francs.

L'enquête a montré, par ailleurs, qu'une femme mariée sur trois travaille par besoin d'argent, et une sur trois pour avoir une occupation intéressante en dehors de la maison.

Que 98% des célibataires espèrent continuer leur vie professionnelle après leur mariage, mais 70% pensent s'arrêter à la naissance d'un enfant.

95% reprendraient volontiers un emploi lorsque leurs enfants atteindraient l'âge scolaire.

Cette enquête confirme qu'à diplôme égal, les salaires féminins sont toujours moins élevés que ceux des hommes et que les chances de promotion sont dès le départ bien moindres.

NEW YORK

Les chiffres publiés par le ministère du Travail montrent que les femmes perdent, en moyenne 5,6 jours ouvrables par an pour cause de maladie ou d'accident. Les hommes 5,3 jours.

Mais les célibataires hommes manquent plus souvent pour cause de maladie que les femmes seules (4,3 jours contre 3,9).

ALLEMAGNE

Le travail à temps partiel s'est imposé

Dans l'industrie allemande, une ouvrière sur six travaille à temps partiel, constate l'Office fédéral des statistiques.

En octobre 1966, époque à laquelle l'enquête a été effectuée, 205 000 femmes et 27 000 hommes étaient employés à temps partiel. Parmi les hommes, ce sont surtout les retraités qui recherchent ce genre d'emploi.

Les femmes occupant un emploi à temps partiel ont entre 30 et 45 ans. Ce sont surtout des mères de famille.

Dans certains secteurs économiques, plus d'un tiers des ouvrières ont des temps de travail plus courts. Plus l'entreprise est importante, moins elle emploie de travailleurs à temps partiel.

La durée moyenne de la semaine de travail est de 25,9 heures (15,8 heures de moins que le travailleur à temps complet).

ETATS-UNIS

La loi américaine sur les droits civiques de 1964 comprend un chapitre interdisant toute discrimination contre les femmes en matière d'emploi, y compris dans le libellé des petites annonces. Malgré cette protection légale assez exceptionnelle, les Américaines continuent à rencontrer de nombreuses difficultés dans leur vie professionnelle.

Mrs. Mary Keyserling, ancienne président du Women's Bureau de Washington, qui, dans le cadre du ministère du travail américain, centralise toutes les informations concernant l'emploi féminin, a même assuré au cours d'un colloque qui s'est tenu il y a quelques mois que dans le domaine de l'emploi en général les préjugés s'estompent plus vite à l'égard des femmes Noirs qu'à l'égard des femmes

LE BRIC A BRAC

Chaque mois les amis de notre journal trouveront sous cette rubrique une liste d'objets à vendre. Nous souhaitons que les insertions seront nombreuses et qu'elles rendront grand service à tous.

CONDITIONS:

Tarif: Fr. 0.25 le mot.

Délai d'envoi: pour le premier jour du mois.

Adresse: Mme M. Lechner-Wiblé, 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Mode de paiement: facture envoyée par l'administration avec bulletin de versement avec supplément de Fr. 0.50 pour frais postaux.

Nous sommes heureux qu'un nouveau lien se crée ainsi entre les amis de «Femmes Suisses» et de l'administration de ce journal.

Reproduction d'un tableau de Renoir (portrait de fillette). Dimensions avec très beau cadre: 80 cm de hauteur sur 68 cm de largeur. 50 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Une paire de souliers de ski pour enfant, No 38, 15 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Une paire de souliers de montagne très peu portés, semelle de caoutchouc comme neuve, No 36, 20 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Un costume tailleur de printemps pour jeune fille, bleu clair, tissu sec. Parfait état, taille 38. 50 francs. Téléphoner 021/28 28 09.

Service à liqueur en faïence Deruta, comprenant cruche avec bouchon, plateau rond, deux verres, cadeau parfait pour célibataire. 25 francs. Téléphoner au 021/28 28 09.

Disque 78 tours pour collectionneurs (beaux enregistrements d'artistes connus, comme Caruso, etc.). Tél. 022/46 40 57.

Une jaquette et une toque astrakan artificiel. Prix modéré. Tél. 022/46 40 57.

Une paire de bottes d'équitation, couleur noire, tige rigide, No 40. Prix modéré. Tél. 022/46 40 57.

Une table de bois, un mètre sur deux environ, solide, en bon état. Prix modéré. Convientrait pour résidence secondaire. Tél. 022/46 52 00.

Lit de fer pliant, une place, sommier métallique. Prix modéré. Téléphone 022/46 52 00.